



Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone I2694

La grille des spécifications applicable à la zone I2694, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par :

- 1° le retrait, dans la colonne « Sup. MAX de plancher (m²) », sur la ligne afférente au groupe d'usages « C3 », de « 5000 »;
- 2° le retrait, dans la colonne « Sup. MAX de plancher (m²) », sur la ligne afférente au groupe d'usages « C8 », de « 5000 ».

Adopté le 25 avril 2022

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 JUIN 2022